



Raison sociale																			
ICE																			
Forme juridique		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> SARL <input type="checkbox"/> Société personne physique <input type="checkbox"/> Coopérative <input type="checkbox"/> Auto-entrepreneur																	
Nom et prénom du décideur																			
Fonction																			
Gsm								Tél.											
Site web										Email									
Adresse Postale										Préfecture/province									
Domaine d'Activités																			
Bâtiment et Architecture <input type="checkbox"/> Zellige, Carreaux, Tuiles <input type="checkbox"/> Marbre, Pierre taillée ou sculptée <input type="checkbox"/> Vitrail <input type="checkbox"/> Plâtre sculpté <input type="checkbox"/> Tadelakt <input type="checkbox"/> Sculpture sur Bois pour le bâtiment <input type="checkbox"/> Revêtement des Murs et des surfaces <input type="checkbox"/> Ferronnerie pour le bâtiment <input type="checkbox"/> Autre :										Ameublement et décoration <input type="checkbox"/> Mobilier et Tapisserie <input type="checkbox"/> Tapis <input type="checkbox"/> Tissages, plaides et couvertures <input type="checkbox"/> Linge de maison <input type="checkbox"/> Luminaires <input type="checkbox"/> Miroirs et cadres <input type="checkbox"/> Dinanderie et damasquinerie décorative <input type="checkbox"/> Articles décoratifs en cuir <input type="checkbox"/> Marqueterie bois <input type="checkbox"/> Autre :									
Art de table <input type="checkbox"/> Poterie et céramique <input type="checkbox"/> Verrerie <input type="checkbox"/> Argenterie <input type="checkbox"/> Ustensiles en bois <input type="checkbox"/> Bougies, Photophores <input type="checkbox"/> Linge de table : Nappes, serviettes de table <input type="checkbox"/> Autre :										Autres <input type="checkbox"/> Produits cosmétiques <input type="checkbox"/> Habillement professionnel									
Familie de produits à exposer																			
Marque commerciale																			
Enseigne du stand																			
Personne chargée du suivi opérationnel du dossier																			
Nom et prénom																			
Fonction																			
Gsm								Email											
Espace d'exposition																			
Type de stand		<input type="checkbox"/> Stand Nu (à partir de 36m ² et un max. de 72 m ²)								<input type="checkbox"/> Stand Equipé (à partir de 12m ² et un max. 36 m ²)									
Superficie souhaitée	 m ²																	

Je soussignée, déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement de participation et m'engage à participer au salon

Signature



Dans le cadre de ses actions pour la promotion de l'Artisanat, la Maison de l'Artisan met au service des acteurs professionnels du secteur l'assistance et l'encadrement nécessaires en matière de la prospection commerciale, notamment dans ses participations aux salons professionnels.

Le présent règlement détermine les conditions générales de participation aux salons professionnels organisés au Maroc ou auxquels participe la Maison de l'Artisan. Ce règlement est complété par le règlement propre à chaque salon que le participant doit consulter et respecter.

Informations sur les actions programmées par la Maison de l'Artisan

La Maison de l'Artisan, annonce la programmation d'actions promotionnelles à travers des annonces sur son site web : www.mda.gov.ma et ses réseaux sociaux .

L'appel à candidature se fait selon une procédure d'appel à Manifestation d'intérêt.

Cibles et Admissions

Sont admissibles pour la participation aux salons professionnels les personnes morales domiciliées au Maroc, opérant dans le secteur de l'Artisanat dont le statut juridique est soit « Entreprises », « Coopératives » ou bien « Auto-entrepreneurs »

Les produits destinés à être exposés doivent s'inscrire obligatoirement dans l'une des filières des produits de l'Artisanat de production en vigueur.

Dossiers de participation

Les candidats doivent fournir avant la date limite annoncé sur l'appel à manifestation d'intérêt un dossier de candidature composé des éléments mentionnés sur le tableau suivant :

	Sociétés	Coopératives	Auto-entrepreneur
Formulaire de demande de participation dûment renseigné et signé par la personne habilitée	✓	✓	✓
Registre de commerce	✓		
Registre local des coopératives		✓	✓
Carte d'Auto-entrepreneur			✓
Présentation et le Logo de l'entité	✓	✓	✓
Catalogue des produits	✓	✓	✓

Le dossier peut être déposé au bureau d'ordre de la Maison de l'Artisan ou bien transmis par voie postale à l'attention du directeur Général – Maison de l'Artisan, 6 Tarik Al Marsa, Oudayas. Rabat. Le dossier complet peut être envoyé en format PDF par email à l'adresse suivante : maisonartisan@mda.gov.ma

La Maison de l'Artisans se réserve le droit de demander au candidat de compléter son dossier de participation par tout autre document complémentaire en rapport avec l'exercice professionnel de l'activité de l'Artisanat.

Sélection des participants

Le choix des exposants se fait par une commission de sélection qui examine les dossiers de candidatures complets, reçus dans les délais fixés.

Les critères de choix des participants sont les suivants :

- Produits appropriés à la thématique du Salon
- Aspect design et innovation des produits
- Diversité de la gamme des produits
- Qualité des produits
- Cohérence des produits à exposer avec la nature du salon
- Le nombre de participations précédentes pour cet événement

Avantages accordés aux participants

Exceptionnellement pour cette édition, les participants retenus bénéficieront de la gratuité des stands plafonnés à 36 m2 pour les stands équipés et à 72 m2 pour les stands nus.

Confirmation de la participation

Après notification de la décision de la commission de sélection et acceptation du dossier de candidature, l'intéressé doit s'engager et confirmer sa participation.

L'exposant est tenu de prendre en charge tous les autres frais liés à sa participation notamment :

- les frais d'hébergement, et de séjour
- les frais de transport du participant ou de ses équipes,
- les frais de transport des produits destinés à l'exposition

Annulation de la participation

Sauf en cas de force majeure, tout désistement ou annulation non justifiés du participant sera prise en considération pour les prochaines demandes de participations aux événements organisés par la Maison de l'Artisan.

Obligations du participant

La décision de la commission de sélection est nominative, personnelle et inessible, Les participants retenus, ne sont en aucun cas autorisés à présenter sur leurs stands d'exposition :

- des produits finis importés de l'étranger
- des produits issus d'activité autres que celle de l'artisanat,
- des produits autres que ceux sur la base desquelles la sélection a été faite,
- des produits autres que ceux renseignés dans la demande de participation,
- des produits de contrefaçon, imitations des marques de dessins ou de modèles,
- des produits sans certification de conformité en vigueur.

La Maison de l'Artisan se réserve le droit de faire enlever du stand tout produit ne répondant pas aux exigences mentionnées et en contradiction avec le présent règlement.

Le participant s'engage à remettre à la fin du Salon la fiche d'évaluation dûment renseignée transmise par la Maison de l'Artisan, ainsi que toute autre information demandée pour évaluer l'impact de sa participation.

Chaque participant est responsable du transport et de la réception de ses produits et échantillons destinées à être exposés; Il incombe au participant d'accomplir toutes les formalités logistiques dans les temps.

Le participant doit veiller au respect des mesures sanitaires mises en place par les autorités compétentes.

Tout manquement constaté aux dispositions du présent règlement fera l'objet d'un procès-verbal. Le participant assumera toutes les conséquences qui en découlent, et qui pourraient éventuellement aller jusqu'à son exclusion, ou sa radiation de la liste des exposants lors des prochaines participations.

Catalogue des participants

L'exposant doit fournir les renseignements et éléments graphiques nécessaires à l'édition du catalogue dans les délais fixés par les organisateurs. Dans le cas contraire la Maison de l'Artisan ne peut garantir l'apparition de l'exposant sur le catalogue.